



RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

IRCC.BidsReceiving-Receptiondessoumissions.IRCC@cic.gc.ca

POUR LES SOUMISSIONS ÉLECTRONIQUES

La boîte de courrier électronique est automatisée pour envoyer une réponse pour chaque message qu'elle reçoit. Si vous ne recevez pas de réponse à votre courriel, veuillez svp contacter l'autorité contractante pour assurer que votre soumission a bien été reçue. Notez bien que c'est la responsabilité du soumissionnaire d'assurer que leurs soumissions soient reçues dans leur intégralité, par Citoyenneté et Immigration Canada, par la date et heure stipulé dans cette demande de proposition.

AVIS IMPORTANT AUX FOURNISSEURS

Le Service électronique d'appels d'offre du gouvernement sur achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres sera la source unique faisant autorité pour les appels d'offres du gouvernement du Canada assujettis aux accords commerciaux ou aux politiques ministérielles qui exigent que les appels d'offres soient annoncés publiquement.

DEMANDE DE PROPOSITION

Proposition à : Citoyenneté et Immigration Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Instructions: See Herein

Instructions : Voir aux présentes

Issuing Office – Bureau de délivrance

Citoyenneté et Immigration Canada

Service de l'approvisionnement et des contrats

70, rue Crémazie

Gatineau (Québec) K1A 1L1

Title – Sujet	
Location de 55 appareils radio numériques émetteurs-récepteurs et services associés	
Solicitation No. – N° de l'invitation	Date
CIC-156855-1 (amendement 001)	2023-10-24
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 1:00PM on – le 2023-10-31	Time Zone Fuseau horaire
	HNE
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre : <input type="checkbox"/>	
Address Inquiries to: – Adresser toute question à :	
IRCC.BidsReceiving-Receptiondessoumissions.IRCC@cic.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone :	
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction :	
Voir aux présentes	
Delivery required – Livraison exigée	
Voir aux présentes	
Vendor/firm Name and address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Facsimile No. – N° de télécopieur	
Telephone No. – N° de téléphone	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
_____ (type or print)/ (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
_____ Signature	_____ Date

L'amendement 001 est soulevé pour :

- Apporter des changements aux critères techniques obligatoires
- Apporter des changements à l'énoncé des travaux.
- **Supprimer 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires en son entièreté et replacer par :**

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissions doivent satisfaire à tous les critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de démontrer qu'il satisfait à cette exigence.

Les exigences obligatoires sont évaluées selon le simple principe de la réussite ou de l'échec. Si le soumissionnaire ne satisfait à aucune des exigences obligatoires, la proposition sera déclarée **non recevable et ne sera plus prise en considération**. Il faut absolument traiter les exigences obligatoires dans tout processus d'approvisionnement. Chaque critère technique obligatoire devrait être traité séparément.

Pour chaque résumé de projet déposé, le soumissionnaire devra fournir des dates précises (mois et année) en ce qui concerne l'expérience, ainsi que préciser la durée totale du projet (nombre de mois). Les mois d'expérience indiqués dans le cadre d'un projet pour lequel l'échéancier chevauche celui d'un autre projet cité en référence ne seront comptés qu'une seule fois. Par exemple, si la période d'exécution du projet 1 s'échelonne de juillet 2001 à décembre 2001 et la période d'exécution du projet 2 s'échelonne d'octobre 2001 à janvier 2002, le nombre de mois d'expérience total pour ces deux projets est de sept (7) mois.

N°	Élément	Exigence	Satisfait / non satisfait	Renvoi à la proposition
01	Radio	Le soumissionnaire doit fournir des appareils radio numériques portatifs avec émetteurs-récepteurs à onde décimétrique (O.dm) ou à onde 800 mégahertz qui ont une capacité analogique. Le modèle de ces appareils radio doit être récent (fabriqué en 2021) et la production ne doit pas avoir cessé.		
02	Accessoires	Le soumissionnaire doit équiper leurs appareils radio avec les accessoires suivants, en respectant la quantité indiquée dans la section 4.1 de l'EDT : des stations de base, des chargeurs uniques à prise, des répéteurs au besoin, des pinces de ceinture, des batteries rechargeables et des écouteurs.		
03	Haut-parleur à distance avec microphone	Le soumissionnaire doit fournir des haut-parleurs / microphones à distance avec un bouton « Presser pour parler », un bouton de volume et une pince en arrière.*		
04	Multichargeur	Le soumissionnaire doit fournir un multichargeur. Il doit avoir la capacité de charger au moins 6 batteries à la fois et de recharger complètement les batteries rechargeables en trois (3) heures. Le multichargeur doit indiquer la progression du chargement à l'utilisateur.		
05	Soutien technique	Le soumissionnaire doit fournir une confirmation écrite indiquant qu'il peut offrir du soutien technique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'aide d'un numéro sans frais.		
06	Canaux	Le soumissionnaire doit fournir à IRCC du temps d'antenne illimité pour quatre canaux préprogrammés distincts dédiés à l'utilisation de IRCC. Les radios externes ne doivent pas pouvoir accéder aux canaux. Il ne faut pas bloquer les canaux ou occuper le signal à tout moment.		
07	Services	Le soumissionnaire doit s'engager par écrit à corriger toute lacune (par exemple la perte de signal, les zones de silence radio, la programmation / synchronisation de canaux ou autres, au besoin) dans les 48 heures suivant la plainte.		
08	Expérience	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a été contractuellement lié à au moins deux (2) clients externes (c.-à-d. à l'extérieur de l'entreprise du soumissionnaire) au cours des trois (3) dernières années précédant la date de clôture de la présente DDP pour offrir du temps d'antenne dans un contexte opérationnel semblable.		
09	Références	Au moment de sa soumission, le soumissionnaire doit fournir deux (2) références de clients en vertu desquels il devait fournir des services semblables** à ceux demandés par IRCC dans l'EDT.		



* Si le volume peut être contrôlé progressivement depuis la radio lorsque le microphone est fixé à la radio, le bouton de volume sur les microphones n'est pas obligatoire.

** On définit « contexte opérationnel semblable » comme un contexte possédant chacun des attributs suivants :

- a. un système radio utilisé aux fins d'intervention d'urgence ou d'aiguillage de sécurité;
- b. un rayon de service d'au moins vingt-cinq (25) kilomètres;
- c. un système d'au moins cinquante-cinq (55) unités radio.

Pour démontrer cette expérience de l'entreprise acquise auprès de clients externes, le soumissionnaire doit fournir tous les renseignements suivants dans une description des contrats d'une (1) page. Le fait de ne pas fournir l'un ou l'autre des renseignements suivants rendra la soumission non conforme :

1. la référence contractuelle et les renseignements sur le client;
2. les dates et modalités du contrat de même qu'un énoncé des travaux non classifié;
3. le rayon de service offert (en kilomètres);
4. le nombre d'appareils radio acceptés par le soumissionnaire dans le contrat.

Le Canada se réserve le droit de communiquer avec les clients des personnes-ressources indiquées en référence afin de valider les expériences décrites aux points a, b et c.

Si le Canada communique avec ces personnes, on posera les questions suivantes :

- i. Le système radio pour lequel (insérer le nom du soumissionnaire) a fourni du temps d'antenne en vertu du contrat (insérer le numéro de contrat) était-il utilisé aux fins d'intervention d'urgence ou d'aiguillage de sécurité?
- ii. Le système radio pour lequel (insérer le nom du soumissionnaire) a fourni du temps d'antenne en vertu du contrat (insérer le numéro de contrat) comprenait-il un rayon de service d'au moins 25 kilomètres?
- iii. Le système radio pour lequel (insérer le nom du soumissionnaire) a fourni du temps d'antenne en vertu du contrat (insérer le numéro de contrat) comprenait-il au moins 55 unités radio?

- **Supprimer l'annexe D – Énoncé des travaux en son entièreté et remplacer par :**

ANNEXE D – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

D1. Titre : Location de 55 appareils radio numériques portatifs avec émetteurs-récepteurs, des accessoires connexes et du temps d'antenne illimité.

D2. Objectif

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a besoin de louer 55 appareils radio numériques portatifs avec émetteurs-récepteurs, les accessoires connexes, du temps d'antenne illimité et du soutien technique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour entretenir ses activités dans la Région de la capitale nationale (RCN).

IRCC doit mettre à jour son système de communication vieillissant pour permettre aux membres du personnel de la sécurité de IRCC dans la RCN de communiquer efficacement entre eux. Pour ce faire, il faut mettre en place et entretenir de l'équipement et un système de diffusion et de soutien sans fil. Les appareils doivent relier tous les éléments de sécurité et permettre à la Sécurité ministérielle d'IRCC d'assurer une coordination avec ses services de protection de première ligne lors de situations d'urgence en offrant une réponse et la gestion des urgences 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, aux édifices d'IRCC dans la RCN.

D3. Contexte

Comme l'exigent la Partie II du *Code canadien du travail* et la Politique sur la sécurité du gouvernement (PSG), les ministères doivent veiller à la sûreté, à la protection et à la santé et la sécurité de leurs employés et des visiteurs dans leurs locaux. Pour se conformer aux lois, la Sécurité ministérielle à l'administration centrale (AC) d'IRCC doit s'assurer que son système de communication demeure opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.



En raison de l'évolution constante de la technologie et de l'usure de l'équipement, l'achat d'un système radio complet avec émetteur-récepteur, comprenant notamment des répéteurs, une station de base, des frais d'accès et du temps d'antenne, peut se révéler coûteux. La location d'un système radio numérique avec émetteur-récepteur, comprenant le remplacement de toute pièce d'équipement défectueuse ou désuète, constitue la solution la plus économique.

D4. Besoins

4.1 L'entrepreneur doit fournir les équipements et les services de location suivants :

- 4.1.1 cinquante-cinq (55) appareils radio numériques portatifs avec émetteurs-récepteurs à onde décimétrique ou à onde 800 mégahertz (MHz) et avec capacité analogique et batteries;
- 4.1.2 deux (2) stations de base;
- 4.1.3 quatre (4) multichargeurs (six [6] appareils ou plus);
- 4.1.4 cinquante-cinq (55) adaptateurs (chargeur unique avec prise murale);
- 4.1.5 répéteurs, au besoin, sans frais supplémentaires pour IRCC;
- 4.1.6 cinquante-cinq (55) pinces de ceinture compatibles avec les appareils radio;
- 4.1.7 dix (10) batteries rechargeables de rechange (toutes les batteries fournies doivent être neuves, inutilisées et la production ne doit pas avoir cessé);
- 4.1.8 dix (10) écouteurs (signaux audio seulement);
- 4.1.9 cinquante-cinq (55) haut-parleurs avec microphone et un bouton « Presser pour parler »;
- 4.1.10 accès et temps d'antenne illimités pour tous les canaux et les lignes téléphoniques dédiés à IRCC;
- 4.1.11 soutien technique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 par téléphone;
- 4.1.12 services d'entretien et de réparations offerts au besoin au cours du cycle de vie de l'équipement fourni pendant toute la période du contrat.

4.2 Besoins en matériel

4.2.1 Appareils radio et batteries

- 4.2.1.1 Le mode de fonctionnement des appareils radio doit être numérique, avec capacité analogique.
- 4.2.1.2 Les appareils radio doivent avoir au moins quatre (4) canaux préprogrammés, dont un canal est appelé « All Call ». Le besoin exige que les appareils radio soient en mesure de passer d'un canal à l'autre, sans aucune exception. Voici les canaux en question :
 - Crémazie — Canal 1
 - Ottawa — Canal 2
 - Sécurité ministérielle — Canal 3
 - All Call — Canal 4
- 4.2.1.3 L'affichage doit comprendre un indicateur de niveau de charge de la batterie pour aider l'utilisateur à prévoir quand la batterie devra être rechargée.
- 4.2.1.4 Si la batterie est retirée du chargeur avant sa recharge complète, cela ne doit pas compromettre son fonctionnement.
- 4.2.1.5 Tous les appareils radio doivent être neufs (fabriqués en 2021 au plus tôt) et leur production ne doit pas avoir cessé.
- 4.2.1.6 Tous les appareils radio doivent avoir des capacités de communiquer clairement entre eux dans toutes les situations, comme dans les sous-sols, les installations de grande hauteur (de 10 étages ou plus) et les cages d'escalier, ou lors de pluies, d'orages ou de tempêtes de neige. Cette capacité de communication claire doit s'étendre à un rayon minimal de vingt-cinq (25) kilomètres autour du 365, avenue Laurier Ouest, à Ottawa (Ontario), et autour du 70, rue Crémazie, à Gatineau (Québec).

4.2.2 Haut-parleur à distance avec microphone

- 4.2.2.1 Le haut-parleur à distance avec microphone doit être doté d'une pince à l'arrière.
- 4.2.2.2 Le haut-parleur à distance avec microphone doit être muni d'un bouton de volume situé sur l'appareil lui-même. Si le volume peut être contrôlé progressivement depuis la radio lorsque le microphone est fixé à la radio, le bouton de volume sur les microphones n'est pas obligatoire.

4.2.3 Multichargeur (six [6] appareils ou plus)



- 4.2.3.1 Le multichargeur (six [6] appareils ou plus) doit pouvoir recharger complètement les batteries rechargeables en trois (3) heures.
- 4.2.3.2 Le multichargeur doit indiquer la progression du chargement à l'utilisateur.
- 4.2.3.3 Il doit être fonctionnel et ne pas démontrer de problème technique si la batterie n'a pas été rechargée complètement.
- 4.2.3.4 Tous les appareils radio doivent être neufs (fabriqués en 2021 au plus tôt) et leur production ne doit pas avoir cessé.

4.3 Besoin en services

4.3.1 Services

L'entrepreneur doit fournir les éléments suivants :

- 4.3.1.1 du temps d'antenne illimité (24 heures sur 24, 7 jours sur 7) pour quatre (4) canaux distincts, dont le canal « All Call », en utilisant les appareils fournis sans interruption ou sans occuper le signal;
- 4.3.1.2 un accès limité aux quatre (4) canaux distincts dédiés à l'utilisation d'IRCC, c'est-à-dire que les appareils radio externes (qui n'appartiennent pas à IRCC) ne doivent pas être en mesure d'y accéder, procurant à IRCC un système privé;
- 4.3.1.3 des services avec un délai de réponse prévu de 24 à 48 heures pour corriger toute lacune, par exemple la perte de signal, les zones de silence radio, la programmation / synchronisation de canaux ou autres, au besoin;
- 4.3.1.4 une ligne d'assistance technique sans frais disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

D5. Tâches et produits livrables

L'entrepreneur doit :

- 5.1 fournir un équipement et un temps d'antenne illimité pendant toute la période du contrat;
- 5.2
- 5.3 fournir des services d'entretien pour l'équipement en question avec un délai de réponse prévu de 24 à 48 heures pour corriger toute lacune, par exemple, la perte de signal, les zones de silence radio, la programmation / synchronisation de canaux et autres, au besoin;
- 5.4
- 5.5 fournir une ligne d'assistance technique 1-800 avec une réponse prévue de 24 heures sur 24, 7 jours sur 7;
- 5.6
- 5.7 informer l'agent de sécurité de IRCC de la livraison d'appareils de rechange et de pièces connexes, ou de la réparation de pièces d'équipement défectueuses ou de mises à niveau;
- 5.8
- 5.9 assurer en tout temps une coordination avec l'agent de sécurité sur les lieux;
- 5.10
- 5.11 fournir les cinquante-cinq (55) appareils radio numériques portatifs avec émetteurs-récepteurs et les accessoires au 365, avenue Laurier, à Ottawa (Ontario);
- 5.12
- 5.13 installer l'équipement au 365, avenue Laurier, à Ottawa (Ontario), et au 70, rue Crémazie, à Gatineau (Québec);
- 5.14
- 5.15 effectuer un test sur place pour vérifier la connectivité des signaux du système (diffusion / sans fil) avant de terminer l'installation.
- 5.16

D6. Limites et contraintes

- 6.1 Tous les services d'installation et de réparation sur place doivent être offerts pendant les heures d'ouverture des bureaux.
- 6.2 Il faut assurer la mise à niveau, le remplacement et la livraison rapides des appareils défectueux dans un délai de 24 à 48 heures aux emplacements de IRCC.
- 6.3 Tout l'équipement, dont les accessoires, doit être remplacé s'il est brisé ou défectueux, et des frais de prévoyance doivent être ajoutés au montant total à cette fin. Les réparations ou les remplacements qui n'ont pas été causés par l'usure normale seront facturés à IRCC (on définit « usure normale » comme la détérioration naturelle à laquelle on peut s'attendre durant la période de location des produits). Les deux parties, le fournisseur et IRCC, devront se mettre d'accord avant le remplacement du produit et sa facturation.
- 6.4 Les membres du personnel doivent être accompagnés en tout temps lorsqu'ils se trouvent dans une aire à accès restreint de IRCC.

D7. Disponibilité du personnel



L'entrepreneur atteste que lui-même, ses employés et ses sous-traitants seront prêts à commencer l'exécution des travaux à compter de la date d'attribution du contrat et qu'ils demeureront disponibles pour mener à bien les travaux conformément aux exigences contractuelles.

D8. Diversité

IRCC est résolu à rendre le Ministère plus inclusif pour tous, à favoriser une culture équitable en milieu de travail qui accorde de l'importance à la diversité, à l'équité et à l'inclusion, et à créer un environnement accueillant et gratifiant pour tous. Nous encourageons les entreprises qui travaillent avec nous à refléter ces valeurs. De plus amples renseignements sont disponibles à : <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/mieux-etre-inclusion-diversite-fonction-publique/diversite-equite-matiere-emploi2.html>.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES